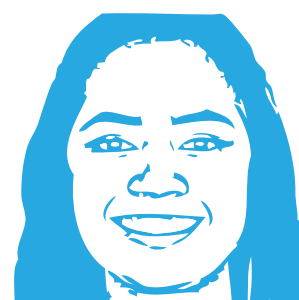
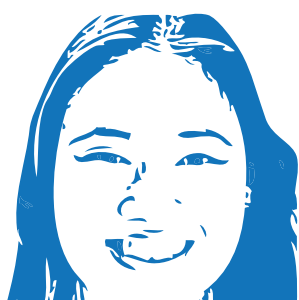
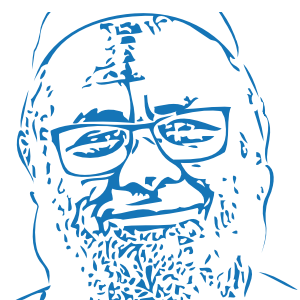


RAPPORT ANNUEL 2023



CONSEIL INTERRÉGIONAL
RÉUNION  **MAYOTTE**
de l'Ordre des Médecins

Éditorial du Président

2023 a été une année extraordinairement difficile pour l'île de Mayotte qui a traversé des crises sociales sanitaires et politiques sans précédent. L'insécurité, les conditions sanitaires et l'accès aux soins se sont dramatiquement dégradés. Les conditions de vie sont désormais très complexes au quotidien. L'ensemble de ce conseil est solidaire de Mayotte et reste mobilisé sur tous les fronts.

La Réunion et ses médecins ont un rôle important pour soutenir la population Mahoraise et leur permettre un accès légitime à tous les droits d'un département, dont l'accès aux soins et le droit à la santé en ce qui nous concerne. Cette solidarité est activée par les liens nombreux entre nos populations. La requête de nos confrères pour la mise en place de l'état d'urgence est légitime. Il faut protéger la population et maintenir les missions régaliennes de l'état Français. En 2024 nous devons amplifier nos soutiens et aider Mayotte à sortir d'une crise désormais politique.

2023 aura permis, à notre initiative, la formation du Comité de Liaison Inter ordre Régional (CLIOR) Océan Indien avec nos partenaires pharmaciens, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, podologues et sage-femmes pour partager, échanger et faire naître une nouvelle force sur l'Océan Indien auprès des institutions au service des patients avec nos professions de santé.

2023 aura permis, à notre initiative, la naissance d'un Comité technique (COTECH) animé par l'Observatoire Régional Santé et financé par l'ARS pour une réflexion inter disciplinaire sur la démographie médicale à La Réunion. Ce groupe de travail est passionnant et je suis sûr qu'il pourra donner des nouvelles orientations en 2024.

Je tiens à remercier chaleureusement les élus de ce Conseil et son bureau qui ont permis ces soutiens, ces actions et les participations nombreuses pour représenter les médecins et l'Ordre des Médecins.

Nos deux salariés, Anne LAW MAN CO et Thomas CROISILLE sont essentiels pour notre institution et sans eux rien ne serait possible. Je leur exprime ici toute ma gratitude. Enfin merci à nos deux juges, M^{me} Anne KHATER et M^{me} Elizabeth BAIZET pour la tenue de nos chambres disciplinaires que j'espère plus nombreuses chaque année face au nombre croissant d'affaires disciplinaires.

Confraternellement et Solidairement.

D^r Alain DOMERCQ
Président du CIRM



“ *Le Conseil
Interrégional
Réunion Mayotte
est composé
de 10 élus
de La Réunion
et de 2 élus
de Mayotte* ”

Le Conseil Interrégional Réunion Mayotte de l'Ordre des Médecins a été créé le 1^{er} Février 2007 par décret n° 2006-262 du 07 Février 2006 relatif à la composition et aux modalités d'élection des conseils de l'Ordre des Médecins, des chirurgiens-dentistes, des sage-femmes et de leurs chambres disciplinaires et modifiant le code de la santé publique.

Les conseils régionaux ont été renouvelés dans leur intégralité en février 2019 après le redécoupage administratif des régions.

Les élections des conseils régionaux ont lieu selon le mode paritaire homme-femme par moitié tous les trois ans, les électeurs sont les membres des conseils départementaux de chaque région.

Le nombre de ses membres est proportionnel au nombre de médecins inscrits dans chaque département qui compose la Région.

Le nombre total des conseillers régionaux de l'Ordre des médecins est passé à 320 en 2019 (ils étaient auparavant 262).

Le Conseil Interrégional Réunion Mayotte de l'Ordre des Médecins est composé de 10 médecins élus par Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de La Réunion (3726 médecins inscrits en 2023) et de 2 médecins élus par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Mayotte (279 médecins inscrits en 2023).



“ *Le Conseil Interrégional Réunion Mayotte de l'Ordre des Médecins est l'interlocuteur des instances régionales du système de santé, notamment les Agences régionales de santé (ARS).* ”

Il assure les fonctions de représentation de la profession dans l'inter région, sous réserve des dispositions du III de l'article L. 4124-11.

Il est consulté par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur les questions et les projets relevant de ses compétences et participe aux Conférences Régionales de Santé.

Il apporte son expertise auprès de l'Université sur des sujets relevant de sa compétence, en particulier lors de sa participation aux commissions de subdivisions.

Il organise, avec les conseils départementaux, la coordination ordinale dans la région.

Les chambres disciplinaires de première instance siègent près des conseils régionaux, mais de manière indépendante. Elles sont chargées par l'État d'instruire toutes les plaintes déposées envers les médecins, au regard de leurs obligations éthiques et déontologiques.

Les conseils régionaux mettent à la disposition de la chambre disciplinaire de 1^{ère} instance, qui siège auprès de lui, tous les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions et garantit son indépendance.

Les conseils régionaux peuvent, par délégation, statuer en **Formation Restreinte**, pour des décisions de suspension temporaire du droit d'exercer d'un médecin en cas d'infirmité ou d'état pathologique rendant dangereux l'exercice de la profession, ainsi que la suspension temporaire, totale ou partielle, du droit d'exercer en cas d'insuffisance professionnelle rendant dangereux l'exercice de la profession.

Dans ce cadre, il statue, en appel, sur les recours des médecins contre les décisions de refus d'inscription au tableau rendues par les conseils départementaux et sur les recours du Conseil National contre les décisions d'inscription rendues par les conseils départementaux en application des articles L. 4112-4 du code de la santé publique.



Composition du CIRM au 31/12/2023

Bureau

Président : D^r Alain DOMERCQ,

Médecine Générale Libérale, Sainte Marie

Vice-Présidente : D^r Irène STOJCIC,

retraîtée de la Médecine du Travail, Saint Denis

Secrétaire Général : D^r Frédéric VASSAS,

Stomatologue, CHU Sud et libéral

Trésorière : D^r Sophie GUERY,

retraîtée en Médecine Générale de l'Académie de la Réunion

Vice-Trésorière : D^r Elena ANDRIOLO ENAUD,

Chirurgie Infantile, CHU Sud

Liquidateur : D^r Georges ONDE,

retraité de l'EPSMR de Saint Paul

Formation Restreinte

Présidente : D^r Hanna MOGALIA,

Médecine Générale Libérale, Saint Denis

Vice-Présidente : D^r Sophie GUERY,

retraîtée en Médecine Générale de l'Académie de la Réunion

Conseillers Régionaux

D^r Yeganeh BROCHOT,

Diabétologue Libérale, Saint Paul

D^r José GUISEX,

retraité actif en Néphrologie de l'AURAR St Pierre

D^r Ali-Mohamed YOUSSEF,

Médecine Générale, CHM Mamoudzou Mayotte

D^r Patrick LABAT,

Médecine Générale Libérale, Saint Leu

Magistrates de la Chambre Disciplinaire de Première Instance

Présidente : M^{me} Anne KHATER

Vice-Présidente : M^{me} Elizabeth BAIZET

Assesseurs de la Chambre

Disciplinaire de Première Instance

D^r Gwenola PRIGENT,

Médecine Physique et Réadaptation, CHU Sud

D^r Christine PEREZ, Médecine Générale, La Possession

D^r Delphine CATINAUD, Psychiatrie, CHU Sud

D^r Jean Pierre LAURENT GRANPRE,

Oto Rhino Laryngologie, Saint Denis

D^r Jean Marc ROUSSIN, Médecine Générale, Mayotte

D^r Matthieu SAGEAUX, Médecine Générale, Le Tampon

D^r Alexandre REZVANI, Psychiatrie, CMP Tampon

D^r Pierre Jean CHAUMONT, Médecine Générale, Mayotte

La parité y est respectée y compris au bureau, la moyenne d'âge de ce conseil est de 59 ans avec des écarts de 42 ans à 70 ans.

Des réunions regroupant les membres du bureau se déroulent une fois par mois afin de fluidifier le fonctionnement du conseil.

Des élections complémentaires du CIRM ont eu lieu le 13 Avril 2023. Ces élections ont permis d'intégrer un nouvel élu, le D^r Patrick LABAT. Le conseil est composé de 11 élus.

Une élection complémentaire pour un élu de Mayotte se tiendra le 18 avril 2024.

Le conseil sera renouvelé par moitié aux élections en mars 2025 et en 2028.

Des élections complémentaires de la Chambre Disciplinaire de Première Instance ont également eu lieu le 13 Avril 2023. Ces élections ont permis d'intégrer un nouvel assesseur, le D^r Pierre Jean CHAUMONT. La chambre est composée de 8 assesseurs.

Une élection complémentaire pour un assesseur de Mayotte se tiendra le 18 avril 2024.

La chambre sera renouvelée par moitié aux élections en 2025 et en 2028.



Activités du CIRM

1) FORMATION RESTREINTE

Cette mission est très importante au sein du CIRM. Elle se compose statutairement de tous les élus régionaux. Le quorum nécessaire de tenue de séance est de 3 membres minimum et de 5 membres maximum. Elle est présidée par le D^r Hanna MOGALIA depuis le 31 Mars 2022 et le D^r Sophie GUERY assure la Vice-Présidence. Elle statue à la demande du Conseil National de l'Ordre des Médecins, du CDOM de La Réunion, du CDOM de Mayotte, de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion ou de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte suivant l'article R4124-3 du code de la santé publique sur un état pathologique ou sur l'insuffisance professionnelle d'un praticien ou sur un refus d'inscription au tableau.

Cette procédure est une procédure administrative, elle dispose d'un délai de 2 mois après sollicitation des instances, pour siéger, designer les expertises nécessaires et statuer.

Un nouveau logiciel Arteme, mis en place par le CNOM permet une meilleure lecture des dossiers, un meilleur archivage de ceux-ci et un meilleur classement des dossiers.

En Mars 2023, la Formation Restreinte du CIRM s'est tenue pour statuer sur un dossier sur un refus d'inscription au tableau du CDOM Mayotte.

2) ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Assemblée Générale du 26 Janvier 2023

- Validation du bilan comptable 2022
- Validation du budget prévisionnel 2023
- Validation du rapport annuel 2022
- Election du bureau de vote des élections d'Avril 2023

Assemblée Générale du 27 Mars 2023

- Vote sur la confirmation des élections d'Avril 2023

Assemblée Générale du 11 Mai 2023

- Résultats des élections du CIRM et de la CDPI
- Mise en place d'un projet de travail sur la démographie médicale à La Réunion

Assemblée Générale du 24 Aout 2023

- Lancement des échanges entre ARS, ORS et CIRM sur le thème de démographie Médicale à La Réunion
- Le CIRM s'alarme sur la situation sanitaire préoccupante à Mayotte

Assemblée Générale du 09 Novembre 2023

- Mise en place de la migration informatique du CIRM
- Relance des échanges CLIOR avec les principaux ordres présents à La Réunion

3) ELECTIONS

Elections complémentaires CIRM du 13 Avril 2023

Président :
Vice-Présidente :
Secrétaire Général :
Trésorière et Vice-Présidente de la Formation Restreinte :
Trésorière Adjointe :
Liquidateur :
Présidente de la Formation Restreinte :
Membre titulaire du CIRM :
Membre titulaire du CIRM :
Membre titulaire du CIRM :
Membre titulaire du CIRM :

D^r Alain DOMERCQ (La Réunion) (2025)

D^r Irène STOJCIC (La Réunion) (2028)

D^r Frédéric VASSAS (La Réunion) (2028)

D^r Sophie GUERY (La Réunion) (2025)

D^r Elena ANDRIOLO ENAUD (La Réunion) (2028)

D^r Georges ONDE (La Réunion) (2028)

D^r Hanna MOGALIA (La Réunion) (2025)

D^r Yeganeh BROCHOT (La Réunion) (2025)

D^r José GUISEIX (La Réunion) (2025)

D^r Patrick LABAT (La Réunion) (2025) *

D^r Ali Mohamed YOUSSEUF (Mayotte) (2028)

*Le conseil a intégré un nouvel élu**



Activités du CIRM

Elections complémentaires CDPI du 13 Avril 2023 *La chambre a intégré un nouvel assesseur**

Assesseur titulaire de la CDPI :	D^r Delphine PEREZ (La Réunion) (2025)
Assesseur titulaire de la CDPI :	D^r Jean Pierre LAURENT GRANDPRE (La Réunion) (2025)
Assesseur titulaire de la CDPI :	D^r Gwenola PRIGENT (La Réunion) (2028)
Assesseur titulaire de la CDPI :	D^r Jean Marc ROUSSIN (Mayotte) (2028)
Assesseur suppléant de la CDPI :	D^r Delphine CATINAUD (La Réunion) (2025)
Assesseur suppléant de la CDPI :	D^r Matthieu SAGEAUX (La Réunion) (2025)
Assesseur suppléant de la CDPI :	D^r Alexandre REZVANI (La Réunion) (2028)
Assesseur suppléant de la CDPI :	D^r Pierre Jean CHAUMONT (Mayotte) (2028) *

4) RESSOURCES HUMAINES

Thomas CROISILLE, au poste d'Attaché De Direction à temps partiel, assure la partie administrative du CIRM. Il est en poste depuis le 15 Février 2021. Sous l'autorité du Président du CIRM et de son bureau, Thomas CROISILLE assiste le conseil dans la mise en œuvre de ses activités sur le plan administratif et le suivi de la Formation Restreinte.

M^{me} Anne LAW MAN CO est greffière à temps plein de la Chambre Disciplinaire De Première Instance du CIRM. Elle est en poste à temps partiel depuis le 02 Janvier 2011 puis temps plein depuis le 01 Septembre 2013. Le Secrétariat greffe de la CDPI se trouve sous la direction fonctionnelle du Président de la Chambre de discipline (magistrat du Tribunal Administratif). M^{me} LAW MAN CO enregistre, suit les dossiers de plaintes et transmet les dossiers et procédures conformément aux obligations réglementaires (transmission à la juridiction : président de la chambre et assesseurs, rapporteur).

5) PARTICIPATION DES ÉLUS AUX RÉUNIONS EN 2023

Les élus sont très présents et assurent leur rôle aux commissions pour lesquelles ils ont été nommés. Les commissions se tiennent le plus souvent durant les horaires d'ouverture institutionnelle.

En 2023, les élus ont participé aux réunions du COREVIH, aux Conférences Régionales de Santé et de l'Autonomie de La Réunion et de Mayotte, aux Commissions Spécialisées des Organisation de Soins, aux Commissions de Répartition des Postes Internes, aux Commissions d'Engagement du Service Public et au Conseil de l'UFR Santé.

Nos élus ont également participé au Comité National des Violence Intrafamiliales (CNVIF) qui s'est tenu à Paris en Février 2023 et aux Assises de La Réunion Contre les Violences Intrafamiliales en Mai 2023. Également aux Commissions Départementale de Lutte

Contre la Prostitution (CDLP) en Septembre 2023 et en Décembre 2023.

A l'initiative du CIRM, des échanges et études sur la démographie médicale à La Réunion avec l'ORS-CGSS-CNOM-CARMF- et l'ARS sont également en cours. Plusieurs réunions sur ce thème ont été tenues au cours de l'année 2023.

En Avril 2023 et en Septembre 2023, les membres du bureau du CIRM ont également participé aux assemblées générales du CNOM. Des réunions des Conseils Départementaux et Régionaux Extra Hexagonaux en amont des assemblées générales du CNOM sont également proposées.

Le président du CIRM participe aux réunions Des Présidents Départementaux Et Régionaux du CNOM.



6) DÉMOGRAPHIE MÉDICALE À LA RÉUNION

Mise en place d'un COTECH Réunion coordonné par l'ORS avec le soutien de l'ARS Réunion.

Le Conseil Interrégional souhaite, en collaboration avec l'ARS, la CGSS et l'ORS, proposer une évaluation objective et opposable de la démographie médicale à La Réunion, libérale dans un premier temps. Si les chiffres de la densité des médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants semblent favorables, ils sont inadaptés à la réalité du territoire pour aborder l'évolution de l'offre de soins sur le territoire. La densité des spécialistes d'organe libéraux reste très inférieure à la moyenne nationale avec des carences majeures d'accès en libéral. Certaines données montrent une courbe d'âge moyen défavorable et on peut noter une répartition très inégale sur le territoire. Les nouvelles pratiques de coordination et de travail des praticiens ont-elles un impact sur l'équité d'accès aux soins et la qualité des soins ? Comment garder une

forte attractivité face aux tensions nationales, quel impact des modes d'exercices à temps partiel, quel impact des départs liés au vieillissement et à l'insularité...

Faut-il anticiper d'éventuelles pénuries dans certaines spécialités ou territoires déjà en tension actuellement ?

Pour répondre à ces questions et à d'autres interrogations, le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins souhaite travailler en co-construction pour réfléchir à de nouveaux indicateurs. Il travaillera en collaboration avec le CNOM et tous les acteurs en charge de la démographie médicale. Ce groupe de travail ou COTECH pourrait donner des perspectives fin 2024 et permettra d'éclairer les institutions et décideurs afin d'améliorer l'attractivité de notre territoire si spécifique. Ce COTECH est transdisciplinaire ouvert et il associera la force des institutions et la réalité du terrain dans une proximité forte de notre insularité pour des réponses adaptées.

7) CLIOR (COMITÉ DE LIAISON INTER ORDRE RÉGIONAL)

Le Conseil Interrégional Réunion Mayotte a souhaité proposer la mise en place d'un CLIOR avec les ordres professionnels de santé régionaux Réunion-Mayotte :

Ordre Interrégional Réunion Mayotte Des Pharmaciens (Claude MARODON)

Ordre Interrégional Réunion Mayotte Des Chirurgiens-Dentistes (D' Stephane VIGNERON)

Ordre Interrégional Réunion Mayotte Des Masseurs Kinésithérapeutes (Philippe FONTOWICZ)

Ordre Régional Ile De France Des Pédicures Podologues (Alexis HAZERA)

Ordre Interrégional Réunion Mayotte Des Infirmiers (Fazila KOLEEJAN)

Ordre Interrégional Réunion Mayotte, Nouvelle Aquitaine Et Occitanie Des Sages Femmes (Catherine LLINARES TRAPE)

Il est essentiel d'échanger sur les problématiques rencontrées par ces différents ordres, dont les modes de fonctionnement sont légèrement différents et ces échanges conviviaux et riches permettent de soulever les problématiques communes. Après une première réunion de mise en place du CLIOR le 12 Octobre 2023, il a été convenu de planifier des rencontres semestrielles durant l'année 2024. Il est important aux yeux de chacun que les différents ordres de santé, puissent collaborer et adopter des propositions communes adressées aux institutions et, aux autres organisations professionnelles de santé.



Chambre disciplinaire de première instance du CIRM

FONCTIONNEMENT DE LA CDPI

La Chambre Disciplinaire a un fonctionnement indépendant du conseil régional, elle est adossée au conseil régional. Le conseil procède à l'élection et au renouvellement des assesseurs qui la composent, assure le financement et la gestion de la greffe. Elle est présidée depuis 2015 par le 1^{er} vice-président du Tribunal Administratif de La Réunion, et dispose de 8 médecins assesseurs, dont 7 à la Réunion et 1 à Mayotte.

Le 15 Septembre 2022, la nouvelle présidente de la CDPI, Madame la juge Anne KHATER a été nommée. M^{me} KHATER est assistée par sa présidente suppléante, Madame Elisabeth BAISET. Des perspectives de formation des assesseurs reste d'actualité mais elles n'ont pas pu se mettre en place en 2023. Le partage des audiences entre la Présidente et la Vice-Présidence est maintenant en place et il a permis d'augmenter le nombre d'audiences annuelles malgré la forte contrainte pour le TA de Saint Denis et ses juges liée aux événements

à Mayotte en 2023...

La CDPI peut être saisie par les autorités suivantes :

CNOM, Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, Ministre de la Santé, Préfet, Directeur de l'ARS et Procureur de la République. Le législateur a récemment ajouté les associations d'usagers et les syndicats de praticiens, en tant que personne morale. Depuis 2009, les médecins chargés d'une fonction publique peuvent être traduits devant la chambre disciplinaire.

Les sanctions pouvant être prononcées par la CDPI, en cas de manquement à la déontologie sont : avertissement, blâme, interdiction temporaire d'exercer, radiation définitive. Les décisions sont rendues publiques.

M^{me} KHATER et M^{me} BAISET proposent d'augmenter le nombre d'audiences pour raccourcir les délais d'instructions et d'audiences.

CHIFFRES DE LA CDPI



Nombre de dossiers reçus du 01/01/2023 au 31/12/2023 = 38

Dont **9** plaintes du CNOM (**1**) et CDOM Mayotte (**8**) (**3** en 2022), (**4** en 2021)

29 transmis par le Conseil Départemental de La Réunion (**27** en 2022)

Dont **17** plaintes sans association du CDOM La Réunion (**21** en 2022)

Dont **3** plaintes avec association du CDOM La Réunion (**4** en 2022)

Dont **9** plaintes avec saisine directe du CDOM La Réunion (**2** en 2022)



Nombre d'affaires jugées du 01/01/2023 au 31/12/2023 = 33

31 en 2022,

35 en 2021,

18 en 2020

28 en 2019



Nombre d'ordonnances du 01/01/2023 au 31/12/2023 = 6

(**7** en 2022)

4 délocalisations (**0** en 2022)

2 désistements (**7** en 2022)



Chambre disciplinaire de première instance du CIRM

CHIFFRES DE LA CDPI (suite)



Nombre de décisions collégiales du 01/01/2023 au 31/12/2023 = 27

(24 en 2022)

21 rejets
(15 en 2022)

4 avertissements
(3 en 2022)

0 blâme
(1 en 2022)

2 interdictions d'exercer avec
les durées suivantes : (5 en 2022)
1 an dont 6 mois avec sursis
1 an ferme

0 radiation



Nombre d'affaires restant à juger au 31/12/2023 :

44

41 en 2022,

40 en 2021,

28 en 2020,

32 en 2019

1 affaire reçue
en 2019

0 affaires reçues
en 2021

11 affaires reçues
en 2022

32 affaires reçues
en 2023



Nombre d'audiences du 01/01/2023 au 31/12/2023 = 9 (6 en 2022)

- 09/02/2023

- 04/05/2023

- 05/10/2023

- 02/03/2023

- 15/06/2023

- 09/11/2023 (reportée au 01/02/2024)

- 27/04/2023

- 21/09/2023

- 07/12/2023 (reportée au 08/02/2024)



Nombre de dossiers en appel au 31/12/2023 =

18 (14 en 2022)

1 appel
formé en 2019

1 appel
formé en 2020

3 appels
formés en 2021

8 appels
formés en 2022

5 appels formés
en 2023



Nombre de dossiers en pourvoi au 31/12/2023 =

1 (1 en 2022)



Délai moyen de jugement des affaires =

15 mois (17 en 2022)

SECTION DES ASSURANCES SOCIALES

La SAS de la Chambre Disciplinaire de Première Instance du Conseil Interrégional Réunion Mayotte a été mise en place en 2016. Elle est saisie par la Caisse Générale de Sécurité Sociale pour des motifs ayant trait aux soins donnés aux assurés sociaux. Elle statue en toute indépendance. Elle est présidée par un magistrat du Tribunal Administratif et est composée de 2 médecins-conseil de la sécurité sociale et de 2

conseillers régionaux élus.

L'audience de la Section des Assurances Sociales s'est tenue le 21 Septembre 2023. Les élus nommés par le CIRM ont participé à cette audience.

1 décision a été rendue suite à cette audience :
- interdiction de donner des soins aux assurés sociaux pendant 1 an dont 6 mois assortis du sursis.



Trésorerie 2023

Depuis Janvier 2020, l'Ordre a changé de mode de comptabilité. Nous sommes donc en comptabilité budgétaire.

LES PRODUITS EN CHIFFRES



Total Dotations CNOM : **278.900** (276.000 en 2022)

Reliquat cotisations CNOM et produits financiers : **1.674** (4.100 en 2022)

Total produits : **280.574** (280.300 en 2022)

Quasiment identique à 2022

LES CHARGES EN CHIFFRES



Salaires + charges : **100.505** (98.000 en 2022)



Audiences CDPI : **2.819** (5.700 en 2022)



Réunions CIRM : **2.866** (5.000 en 2022)



Indemnisations élus : **50.113** (47.700 en 2022)



Déplacements élus : **36.035** (35.800 en 2022)



Honoraires expertise comptable : **12.088** (10.000 en 2022)



Amortissement matériel : **5.674** (5.700 en 2022)



Charges locatives et entretien : **2.800** (2.200 en 2022)



Impôts et taxes : **1.457** (1.400 en 2022)



Assurances : **1.070**



Autres (télécom, matériel, rapports, fournitures) : **11.563** (10.300 en 2022)

Total charges : **226.990** (221.600 en 2022)

Supérieur de 5.000 euros à 2022

(CIRM 134.090
/ CDPI 92.900)

Le CNOM a mandaté un cabinet pour auditer les finances du CIRM comme dans tous les autres conseils régionaux et la tenue de la comptabilité du CIRM a été approuvée par l'auditeur du CNOM, le cabinet Grant Thornton.

Une demande de financement hors budget prévisionnel a été faite auprès du CNOM pour :

- ▶ Le remplacement d'un copieur avec contrat de maintenance. Demande refusée.
- ▶ Une demande de prise en charge d'une étude auprès de l'ORS sur la démographie médicale à La Réunion, en attente d'avancement du COTECH selon ses besoins.



Projets 2024

- ▶ L'achat d'un nouveau local est envisagé dès que possible pour permettre un développement du CIRM et un fonctionnement sur des installations pérennes. Le financement sera assuré par le CNOM
- ▶ Une mission à Mayotte auprès des instances mahoraises est envisagée premier semestre 2024
- ▶ Une délégation du CNOM est organisée et prévue du 8 au 12 Avril 2024 avec formation RGPD
- ▶ Poursuite des participations des élus aux commissions Régionales Réunion Mayotte.
- ▶ Poursuite des travaux du COTECH sur la démographie médicale dans la région Océan Indien, et poursuite du plaidoyer auprès de l'ARS Réunion et Mayotte pour l'attractivité régionale.
- ▶ Animation et co-construction du CLIOR Océan Indien en 2024 avec mise en place des premières actions
- ▶ Poursuite du partenariat avec l'ARS Réunion avec maintien de réunions dédiées au CIRM au moins 2 fois par an.

Coordonnées/Contact

CONSEIL INTERREGIONNAL REUNION MAYOTTE

4 rue Milius 97400 Saint Denis
5 résidence Laura / 2e étage

Tel 02 62 20 48 14 - Fax 02 62 66 82 32
crom.rem@ordre.medecin.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi 8h30-12h30/13h-17h

Mercredi 8h30-12h30/13h-17h

Jeudi 9h30-13h/13h30-18h

CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE

4 rue Milius 97400 Saint Denis
5 résidence Laura / 2e étage

Tel 02 62 20 40 68 - Fax 02 62 66 82 32
chdis.rem@ordre.medecin.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi 8h30-12h30/13h30-17h30

Mardi 8h30-12h30/13h30-17h30

Mercredi 13h30-17h30

Jeudi 9h-12h30/13h30-18h

Vendredi 8h30-12h30/13h30-17h

